

# ARONDEUR

10<sup>C</sup>mes = LE N<sup>o</sup>



- Eh bien, Mon cher grand homme, il me semble que le 15 août les manouvriers et les valets de ferme se sont montrés dignes d'être traités en citoyens ?
- Allons donc ! ces individus sont des sans-le-sou'. Nous n'avons pas à nous occuper d'eux !

ABONNEMENT : Un an . . . fr. 5 00 Franco par la Poste

Bureaux 12 - Rue de l'Étue - 12 A LIÈGE Rédacteur en chef: H. PECLERS

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ABONNEMENT : Six mois . . . fr. 2 75

RÉCLAMES : La ligne . . . » 1 00 Fait-divers . . . » 3 00

On traite à forfait.

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

COMPARONS

La semaine dernière, à cette même place, nous démontrions que la classe ouvrière, même dans ses excès, ne s'est pas montrée plus tapageuse, plus sauvage, que la bourgeoisie ne l'a été chaque fois que, pour une raison quelconque, elle a cru devoir faire de l'agitation.

Et comparant les peines terribles qui ont frappé les ouvriers à celles dont n'ont pas été frappés les bourgeois, coupables des mêmes actes, nous nous demandions ce que signifiait encore en Belgique, le mot de: Justice.

Aujourd'hui nous pouvons faire un nouveau rapprochement, au moins aussi frappant, en comparant l'attitude des ouvriers qui ont manifesté dimanche dernier à Bruxelles, avec celle des bourgeois, libéraux aussi bien que catholiques, qui, jusqu'à présent, s'étaient réservé en Belgique le monopole des manifestations.

La comparaison, incontestablement, est tout à l'avantage des ouvriers.

Les libéraux manifestaient, eux, aux cris de « A bas Malou » à bas... une foule de chose.

Les catholiques, eux, manifestant dans les rues de Bruxelles, écrivaient simplement ceci sur leurs cartels: « Gueux et prostitués, si vous bougez nous vous clouons le bec. »

Les ouvriers, eux, n'ont crié à bas qui que ce soit. Leurs cartels ne portaient nulle injure. Les travailleurs se sont contentés de manifester avec calme leur opinion; ils ont revendiqué le droit de suffrage, mais ils l'ont fait avec une dignité à laquelle chacun a dû rendre hommage.

Ceux que M. Frère appelait dédaigneusement des « manouvriers et des valets de ferme » ont su user avec calme d'un droit que les bourgeois électeurs ont trop souvent compromis en de tapageuses aventures.

Quand une classe de la société donne de pareils exemples de tact, on peut avoir confiance en elle et pour lui refuser encore, après une pareille démonstration, toute participation aux affaires publiques, il faut être affligé ou d'un aveuglement bien grand, ou d'une belle malhonnêteté.

H. P.

Justice.... décorative.

Je ne suis pas — on s'en doute un peu — grand partisan des décorations. Les éléphants de Siam et autres animaux honorifiques, tels que les aigles et les lions allemands ou italiens me paraissent de drôles de bêtes, la Jarretière d'Angleterre ne pourrait m'intéresser que sur la jambe (au-dessus du genou) d'une jolie femme — et je ne voudrais pas du grand cordon de l'Ordre de Léopold pour me faire des bretelles. (je n'en porte pas d'ailleurs).

Quant aux décorations octroyées aux fonctionnaires pour les récompenser d'avoir consenti à subir un fort traitement pendant vingt-cinq années et plus, elles me paraissent tout ce qu'il y a de plus burlesque et me font penser à un brave bourgeois récompensant richement son bottier parce que celui-ci a bien voulu, pendant vingt-cinq ans, lui fournir des bottines — moyennant finances.

Toutefois, il est une catégorie de décorations devant lesquelles je m'incline: Ce sont celles que l'on accorde aux citoyens qui ont risqué leur vie pour sauver un de leurs semblables. Des décorations de ce genre ne témoignent pas — ainsi que cela a lieu parfois pour les autres — de la platitude ou de la bêtise de ceux qui les portent; elles témoignent de leur courage et de leur civisme.

Malheureusement, le régime censitaire qui sévit en Belgique est en train de gâter cette belle institution des décorations civiques — comme il en a gâté tant d'autres. A présent la décoration n'est plus proportionnée au dévouement, au courage de ceux qui la méritent, mais simplement à leur position sociale.

A ceux qui douteraient de ce que j'affirme, je soumetts ce simple extrait du Moniteur d'il y a quelques jours, contenant et la liste des personnes décorées à la suite de l'incendie du moulin Marcotty et l'exposé des faits

qui ont motivé l'octroi des récompenses:

- Vapart, A.-L., directeur des usines de la Vieille-Montagne, Angleur. Cr. civ 1<sup>re</sup> c. Desaiive, T. batelier, Angleur. Méd. 1<sup>re</sup> c. Vaillant, J.-J.-T. Seraing. Méd. 2<sup>e</sup> c. Bounameau, L. Angleur. Méd. 2<sup>e</sup> c. Sougneux, L. forgeron, Angleur. Méd. 2<sup>e</sup> c. Faniel, N. charpentier, Seraing. Méd. 2<sup>e</sup> c. Christophe, D. barbier, Angleur. Méd. 2<sup>e</sup> c. Lespagnard, F. meunier, Angleur. Méd. 2<sup>e</sup> c. Steins, T.-J. mécanicien, Angleur. Méd. 2<sup>e</sup> c. Lepièce, N. Grivegnée. Méd. 2<sup>e</sup> c. Halleux G.-J., plombier, Angleur. Méd. 2<sup>e</sup> c. Chaland S., entrepreneur, Angleur. Méd. 2<sup>e</sup> c. Maka F.-J., mécanicien, Angleur. Méd. 2<sup>e</sup> c. Philips L., mécanicien, Angleur. Méd. 2<sup>e</sup> c. Tinlot V., marteleur, Angleur. Méd. 2<sup>e</sup> c. Dohogne H., houiilleur, Angleur. Méd. 2<sup>e</sup> c. Collard F.-J., charpentier, Angleur. Méd. 2<sup>e</sup> c. Collard F.-J., charpentier, Angleur. Méd. 2<sup>e</sup> c. Ravet H. J., receveur au chemin de fer du Nord, Angleur. Méd. 2<sup>e</sup> c. Content Th.-J., cantonnier au chemin de fer du Nord, Amay. Méd. 2<sup>e</sup> c. Lecozq E., entrepreneur, Angleur. Méd. 2<sup>e</sup> c.

Le 17 octobre 1885, un violent incendie éclata au moulin de M. Marcotty, aux Aguesses. Vapart arriva le premier sur les lieux du sinistre avec le personnel et le matériel des usines de la Vieille-Montagne. Il prit aussitôt la direction des travaux de sauvetage. Conservant son sang-froid dans les situations les plus périlleuses, VAPART NE CESSA D'ENCOURAGER LES PERSONNES qui s'étaient jointes à lui pour combattre les progrès du feu. Ces citoyens ont couru un réel danger, car les murailles fort élevées du moulin menaçaient de s'abattre sur les sauveteurs. L'une des chambres à farine, en s'effondrant, projeta une quantité considérable de farine enflammée sur les travailleurs et brûla assez grièvement trois de ceux-ci. Le 8 décembre suivant, un incendie non moins violent se produisit au château de Kinkempois, et là encore Desaiive, aidé de plusieurs citoyens, fit preuve d'un dévouement auquel tout le monde se plut à rendre hommage. Desaiive est déjà porteur des médailles de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe; Sougneux et Halleux ont reçu celle de 3<sup>e</sup> classe et Lepièce celle de 2<sup>e</sup> classe.

Vous voyez la différence: Plusieurs citoyens risquent leur vie, reçoivent des brûlures, et on leur donne des médailles de 2<sup>e</sup> classe. Un seul reçoit la médaille de première classe, seulement on n'a pu faire autrement, cet homme étant déjà médaillé et remédaille.

Il est vrai que ces citoyens sont forgerons, barbiers ou bateliers — c'est-à-dire des gens du peuple.

En revanche, M. Vapart, lui, reçoit la croix civique de 1<sup>re</sup> classe — d'un seul coup et sans médaille préalable.

Il est vrai que M. Vapart est un gros industriel, un homme riche, influent — décorable enfin!

Les autres ne sont que des ouvriers! Desaiive, risquant sa vie, ne pouvait y laisser que la peau d'un batelier.

M. Vapart, lui, exposait la sacrée enveloppe d'un millionnaire.

Et puis, M. Vapart a bien fait plus que les autres! Le Moniteur ne nous dit pas, il est vrai, que M. Vapart ait reçu des brûlures; il ne nous dit pas que M. Vapart se soit approché des bâtiments incendiés au point de risquer d'attraper une chiquenaude.

Mais — le Moniteur nous le dit — M. Vapart n'a cessé d'encourager les citoyens qui travaillaient à l'extinction du feu!

Ce genre de dévouement, inauguré par M. Vapart, est à la fois beau comme l'antique et neuf comme le volapuk.

Seulement, je crains bien, à présent, que tout le monde ne veuille se dévouer de cette façon originale.

Puisqu'en risquant sa peau et en recevant des brûlures on n'obtient qu'une médaille de 2<sup>e</sup> classe et qu'en « encourageant les travailleurs » on attrape la croix de première classe, tous ceux qui guignent la croix voudront à l'avenir encourager — et non éteindre.

Et à chaque incendie tous, pompiers, commissaires, gendarmes et conseillers communaux, s'encourageront les uns les autres — mais auront soin de ne s'occuper directement de l'incendie aucun — de peur de perdre ainsi leur droit à la croix.

Les incendies présenteront alors une physionomie qu'on ne leur connaissait pas. Les maisons brûleront peut-être davantage, c'est vrai, mais personne au moins ne ratera la décoration.

Seulement, je demande qu'on change la dénomination de la dite décoration et qu'au lieu de l'appeler « croix civique » on la nomme purement et simplement: croix d'encouragement... à en demander une autre.

CLAPETTE.

Les personnes qui prendront un abonnement d'un an au FRONDEUR, recevront GRATUITEMENT le Journal jusqu'au 1<sup>er</sup> Octobre. Un an: CINQ FRANCS.

Ça et là.

Serait-il donc impossible d'obtenir un peu de bonne foi en politique?

Nous avons été assez tenté de le croire en lisant, dimanche dernier, le bulletin que la Meuse publiait au sujet de la manifestation ouvrière.

Ce bulletin se composait de dépêches envoyées de Bruxelles à notre confrère par des correspondants évidemment peu amis de la démocratie et de trois lignes d'appréciation de la Meuse.

Ces dépêches montrent que les doctrinaires correspondants de la Meuse eux-mêmes étaient forcés de reconnaître que la manifestation était imposante.

Voici d'ailleurs, celles qui terminent le bulletin:

Bruxelles, 12 h. 43.

Les manifestants dépassent le chiffre de 15,000. Ceux du bassin du Centre et les Gantois sont très nombreux.

Le cortège s'est organisé avec ordre. Beaucoup de commissaires à cheval.

Le défilé est très-pittoresque. Les cartels et les drapeaux sont très nombreux.

Toutes les musiques jouent la Marseillaise et tous les ouvriers chantent des couplets de circonstance.

Tout est calme.

La foule est grande sur le passage du cortège.

Bruxelles, 12 h. 52.

Le cortège s'est mis en marche à midi. Il avance péniblement à cause d'un formidable encombrement. La population lui fait un accueil sympathique et lui jette des fleurs.

Les musiques jouent les unes la Brabançonne, les autres la Marseillaise.

Une escouade de police ouvre la marche.

Le temps est splendide.

Bruxelles, 1 1/2 heure.

Le cortège avance dans l'ordre le plus parfait.

La population bruxelloise fait un accueil des plus sympathiques aux manifestants. Leur attitude est très digne; les commissaires du cortège font eux-mêmes la police. Les manifestants ont reçu l'ordre des chefs du parti de s'abstenir non-seulement de tout désordre, mais aussi de faire abstraction de boissons alcooliques.

Le Roi et la Reine, se rendant à la distribution des médailles pour actes de courage, ont été acclamés avec enthousiasme.

Bruxelles, 3 h. 21.

La manifestation est terminée. Le défilé a été correct. Il n'y a eu aucun désordre.

Le cortège a passé devant les ministères sans pousser un seul cri.

Les manifestants chantaient la Marseillaise.

Aucune pétition n'a été déposée. Tout s'est passé dans le plus grand calme.

Or, savez-vous comment la Meuse résume ces dépêches — qu'elle n'a pas lues. En trois lignes, les voici:

Sic transit gloria mundi.

Comme on a pu le voir par nos dépêches, la manifestation du 15 août est un four des plus complets.

Et cela après avoir dit que tout s'était parfaitement passé, qu'on jetait des fleurs aux manifestants et que ceux-ci dépassaient le nombre de quinze mille.

Que c'est beau la bonne foi politique!

M. Harzé, ingénieur des mines, qui a comparu comme témoin à l'enquête ouvrière à Mons, est plein de bonnes intentions. Il veut, pour forcer les charbonnages à être plus soucieux de la vie de leurs ouvriers, leur infliger une amende de 1000 francs par ouvrier tué.

Mais où l'idée devient drôlette, c'est quand il parle d'avoir un tarif d'amendes diminuant au fur et à mesure que le nombre d'ouvriers augmentent.

Ainsi l'ouvrier tué cela vaut 1000 francs. Mais si vous en avez 100, chacun ne vaudra plus que 100 francs.

Il ne peut pas être trop ingénieux.... monsieur l'ingénieur.

Sur le boulevard: — Que pensez-vous de W....? — Oh! mon cher, manger le foin que son père a mangé dans les bottes.

A la faculté de médecine: Le professeur. — Que donneriez-vous à une personne qui a avalé une forte dose d'arsenic? L'élève. — L'Extrême-Onction.

Il paraît, à ce que raconte la Meuse, que nous l'avons échappé belle dimanche et que si les ouvriers liégeois n'ont pas mis tout à feu et à sang à leur retour de la manifestation, c'est grâce à la haute police.

La haute police! nous n'avions pas encore l'honneur de connaître cette institution-là; mais il paraît qu'elle existe, puisque la Meuse l'affirme, et si elle existe, c'est qu'il y a donc une moyenne et une basse police.

Quel organisation! et comme les socialistes ont peu de chance d'échapper aux griffes de ces gardiens de l'ordre.

Les assassins et les voleurs seuls pourront, comme par le passé, continuer leur petit commerce.

Nos lecteurs seront peut-être désireux de savoir de qui se compose la haute police.

Nous ne pouvons que leur donner les renseignements fournis par la Meuse qui cite en tête M. Mignon, puis quelques commissaires de police, des conseillers communaux, etc., etc., en enjolivant ses citations de louanges si bien senties et si généreusement distribuées que l'articuleur nous fait absolument l'effet d'un communiqué officiel.

Cette manie qu'ont les agents de l'autorité, de faire connaître eux-mêmes les hauts faits qu'ils accomplissent dans l'exercice d'une fonction publique, sévit plus que de raison dans la police.

Chaque jour on peut voir les colonnes des journaux envahies par des communiqués, auxquels on donne une tournure exotique et racontant les exploits de la gent policière.

Nous trouvons que ce nouveau privilège monopolisé par la police est exorbitant et nous demandons que l'on étende le système.

Il n'y a pas de raison pour que les acteurs, par exemple, ne fassent pas eux-mêmes les comptes-rendus des spectacles, pour que les artistes n'apprécient pas eux-mêmes les tableaux qu'ils exposent, les orateurs, les discours qu'ils débitent et les littérateurs les œuvres qu'ils publient.

Ce serait tout aussi logique et tout aussi... digne et le nombre des grands acteurs, des grands peintres, des grands orateurs et des grands littérateurs ne tarderait pas à devenir aussi considérable que celui des grands policiers.

Les feuilles bruxelloises nous apprennent que M. Buis a fait une ascension dans le ballon l'Hercule avec l'aéronaute Glorieux.

Le bourgmestre de Bruxelles est sans aucun doute monté au ciel pour chercher la récompense des vertus dont il donne un si bel exemple aux habitants de la capitale.

A moins cependant qu'il ne soit allé prendre là-haut quelques vues élevées afin de n'avoir plus, dans l'avenir, à emprunter celles de M. Hector Denis.

Au surplus, viennent les élections communales et M. Buis n'aura pas besoin de monter en ballon pour tomber de haut.

Quelques mots sur le duel.

L'année 18... fut féconde en duels littéraires. C'était le bon temps du journalisme. Quoique avait l'honneur de tenir une plume devait en même temps savoir tenir une épée. Il s'ensuivait que, si l'on se battait alors un peu plus, on s'injurait un peu moins. M. X..., écrivain de mérite, que la carrière administrative a depuis et trop tôt enlevé aux lettres, avait été le héros de deux rencontres malheureuses. On sait ce que cela veut dire: il était sorti de ces deux rencontres sans un égratignure; mais, après avoir blessé dangereusement son premier adversaire, il avait tué le second.

Il serait bien à vous, lui dit un jour un de ses collaborateurs, préposé sans doute aux comptes-rendus de l'Académie des sciences morales, il serait bien à vous, et mieux qu'à un autre, de réagir contre cette manie du duel, qui transforme nos bureaux en salles d'armes. X... se laissa tenter. Il avait du papier devant lui, chose toujours dangereuse, et il écrivit au courant de la plume, sur le coin de la table de rédacteur,

l'article qui suit, que tout le monde n'aura peut-être pas oublié :

## LE DUEL

« On a beaucoup parlé pour, contre et sur le duel. Je crois pourtant qu'on n'aura rien dit de définitif sur un sujet si controversé, tant qu'on n'aura pas rassemblé en un dossier unique toutes les pièces du procès.

« Une histoire anecdotique du duel depuis ses origines jusqu'à nos jours, serait le seul argument sans réplique contre un usage aussi vivace. Je voudrais que, dans le livre que j'imagine, aucun genre de duel ne fût oublié, depuis le duel sanglant et féroce jusqu'au duel innocent et grotesque. Rien n'est futile en si grave matière. La pitoyable nomenclature des duels comiques et burlesques parlerait certes aussi haut et plus utilement contre le duel que la liste des duels barbares et dramatiques. Il est clair que l'usage du duel se perpétuera aussi longtemps qu'on laissera croire à deux sots qui se seront rendus sur le terrain pour s'y embrasser et plumer des canards, ou au coquin qui vient de tuer un galant homme, qu'ils ont eu une affaire d'honneur! Une statistique exacte et bien faite de tous les combats singuliers — singuliers est le mot propre pour la plupart — nous démontrerait bientôt, en effet, que, à peu d'exceptions près, les duels qui ne sont pas odieux touchent par quelque côté au ridicule. Or, si jamais on doit avoir raison de l'insupportable monomanie qui met le pistolet à la main à des gens qui n'ont aucun motif sérieux et souvent aucune envie de se battre, ce sera par le ridicule.

« Est-ce à dire que je prétends que le duel puisse disparaître entièrement de nos mœurs? Non; mais je voudrais qu'il fût réglementé.

« Je voudrais qu'il y eût des magistrats du duel, une cour d'honneur devant laquelle devraient comparaître les gens qui auraient quelque bonne raison de vouloir s'ôter la vie. Ce tribunal, renouvelé de l'ancien temps, mais accommodé au progrès des mœurs, enverrait se battre ceux à qui une cause grave, sinon légitime, mettrait l'épée à la main. Il enverrait promener tous les autres en leur infligeant une amende ou, à défaut d'amende, quelques jours de prison, pour avoir abusé de ses moments. Des arbitres nommés par ce tribunal devraient égaliser les chances du combat. Ils ne souffriraient pas qu'un myope, qui manquerait un bouff à dix pas, eût à se battre, dans des conditions d'inégalité honteuse pour son adversaire, contre un homme expert en l'art de faire mouche à tous coups. Quiconque transgresserait leur défense encourrait une peine sévère et inévitable. On se battrait encore, en un mot, pour venger l'honneur des demoiselles qui n'ont en cela rien à perdre et rien à gagner, et les duels de fantaisie coûteraient si cher, même au vainqueur, que la vogue finirait par s'en perdre. Je désirerais aussi qu'on tâchât d'empêcher ces scènes misérables qui, trop souvent, servent de préliminaires au duel de nos jours, et que tout homme coupable d'une brutalité, d'une offense matérielle envers celui dont il veut faire son adversaire, fût déclaré déchû du droit de tirer l'épée contre lui. L'homme qui met sa vie comme enjeu dans un combat déshonore sa cause et lui donne pour préface une violence. C'est bien le moins qu'on puisse s'entretenir poliment. C'est une anomalie pour la loi que ce qu'elle défend soit toléré par elle; la justice qui ferme et rouvre les yeux à volonté n'est plus de la justice.

« Vous ne pouvez empêcher le duel, faites mieux; autorisez-le, éclairez-le, ne forcez pas d'honnêtes gens à aller au devant de la mort dans les lamentables conditions qui sont celles de quatre-vingt-dix-neuf duels sur cent aujourd'hui. Qu'on ne soit plus réduit à promener ses ressentiments et ses témoins dans des fiacres avant d'en venir aux mains, et à s'aller faire estropier sournoisement, après vingt-quatre heures de réflexions pénibles et par tous les temps, derrière de vieux murs ignorés ou au fond des bois, loin de tout contrôle et de tout secours humain. A la place de témoins souvent improvisés, et plus souvent inexpérimentés, qui font trop bon marché presque toujours ou de la vie, ou de l'honneur de leurs clients, imposez aux gens qui pousse l'un contre l'autre une haine aveugle des parrains légaux, vraiment impartiaux et vraiment responsables; que la loi, enfin, assiste les combattants et soit le vrai témoin du combat.

« Ayez, s'il le faut, un champ clos spécial hors duquel tout duel soit jugé comme une tentative d'assassinat; n'oubliez, comme cela arrive trop souvent, ni le médecin, ni le chirurgien, ni le lit où le blessé devra recevoir les soins nécessaires, ni le notaire qui puisse recueillir les dernières volontés du mourant, ni le prêtre même qui doit l'absoudre, s'il lui convient d'avoir recours à son ministère. Qu'on ne soit plus exposé, pour tout dire, à mourir dans un cabaret, ou à expirer dans les chemins de traverse qui doivent vous ramener sanglant au logis, tué par l'incommodité d'un voyage intempestif, aussi bien que par le fer ou le plomb.

Le législateur fait quotidiennement des miracles pour sauvegarder les intérêts matériels, qu'il fasse des choses très simples pour régler les intérêts moraux. Il règle les points de droit avec une sollicitude touchante, que cette sollicitude s'étende jusqu'aux points d'honneur, toujours infini-

ment moins embrouillés, et le nombre des duels ne tardera pas à diminuer. Tous les duels qui n'en sont pas, et, sans faire tort à la crânerie nationale, on peut dire que c'est le grand nombre, tous les faux duels seront ainsi et bientôt supprimés.

« Le duelliste, le spadassin, l'homme qui se bat pour que son nom soit dans les journaux, perdra quelque chose à cela; tant mieux! Quand les épées de la demi-douzaine de fous dangereux qui aspirent à mériter ce titre se rouilleraient à un clou; quand ces têtes à l'envers seraient forcément moins près de leur bonnet, ou serait le mal? Est-ce une des gloires du pays que quelques-uns de ses enfants puissent s'en aller impunément en guerre au milieu de la foule paisible? Hélas! qui est-ce qui n'a pas eu dans sa vie quelque duel inepte ou coupable et à qui pareil souvenir ne pèserait-il pas?

« Quel galant homme oserait se plaindre d'y regarder à deux fois avant de tuer son semblable? Quand, au sortir du collège, nos enfants ne pourraient pas, en voyant passer fièrement sur nos boulevards un homme boutoné jusqu'au menton, à la démarche raide, aux allures cassantes et guerrières, encore qu'il n'ait jamais servi; quand nos enfants, dis-je, ne pourraient plus se dire tout bas, avec l'admiration irréfléchie qu'à la jeunesse pour quiconque fait état de son courage: Tu vois bien ce monsieur qui passe en fumant son cigare et en fredonnant un refrain d'opéra comique, eh bien il a tué trois hommes en duel; » croyez-vous qu'ils auraient une moindre opinion de la vraie vaillance? Ayons donc le courage de dire haut que le duel est un mal, et que si guérir ce mal est impossible, il est bon de l'atténuer. »

X...

Cette boutade contre le duel, dans laquelle M. X... avait essayé de dire à tous un peu de ce que chacun se contente de se dire à l'oreille, donna lieu à une longue polémique qui finit par s'aggraver à ce point qu'un petit journal, prenant fait et cause pour le duel, terminait, quelques jours après, son article par ces mots: Il paraît que l'auteur de l'article sur le duel est las de se battre.

Et c'est ici que vient se placer tout naturellement la morale qui ressort du fait que nous racontons. X... piqué au vif et oubliant subitement toutes les bonnes choses qu'il avait dites contre les duels fatiles, provoqua le rédacteur de cette phrase malencontreuse. Il allait donc se rebattre, non pour venger sa mère, ou sa sœur, ou sa femme, seuls cas par lui réservés, mais pour se venger lui-même et d'un trait qui n'aurait pas dû l'atteindre, si une circonstance singulière n'eût arrêté l'affaire.

Il n'est peut-être pas hors de propos de dire que, si les duels ne sont pas plus fréquents, cela tient à une chose bien simple: c'est que, pour se battre en duel, il est indispensable qu'on soit deux, je dis deux, animés d'une égale envie de se couper la gorge, et que les duels, où ce besoin n'est senti que par un seul des adversaires, sont de beaucoup les plus nombreux. C'est ce qui eût lieu dans cette occasion, l'adversaire de M. X... refusa courageusement le combat. Ajoutons à sa décharge que cet adversaire se trouva être un pauvre vieux bas-bleu, une vieille femme étourdie qui fourrait volontiers sa prose dans des endroits où l'on eût pu s'en passer.

A quoi tiennent donc les théories contre le duel, puisque le plus petit mouvement du sang peut le mettre à néant dans les cerveaux les mieux organisés?

P.-J. STAHL.

Si le goudron, sous toutes ses formes, si les pâtes et sirops de toute espèce ne vous ont pas guéri de votre rhume, catarrhe, bronchite ou difficultés de la respiration, les pilules de D<sup>r</sup> Maurice, de Paris, non-seulement vous soulageront, mais vous guériront en peu de temps. On les trouve à la pharmacie de la Croix-Rouge, de L. Burgers, Pont-d'Île, 15, qui les expédie partout franco contre 15 timbres de 10 centimes.

## La justice d'aujourd'hui.

Nous disions dans notre dernier numéro que les bourgeois qui ont eu à juger les ouvriers compromis dans les troubles de mars ont jugé en ennemis et non en juges. La chose était, d'ailleurs, à peu près inévitable étant donné la composition vicieuse des jurys.

Comme le fait très bien remarquer le *Journal des Tribunaux*, « il s'agit d'une guerre de classe, et notre organisation judiciaire livre à l'une d'elles le jugement. Comment sont formés nos jurys? De censitaires. Et non pas même de ceux à 42 francs qui présentement sont tous électeurs. Les jurés doivent verser au trésor de l'Etat, en contributions directes, des sommes qui, selon la province et selon la commune, varient entre 250 et 90 francs. On y ajoute certaines catégories de capacitaires: médecins, ingénieurs, avocats, notaires; pour citer les catégories principales. Mais dans cette caste restrictivement recrutée, on opère encore par deux fois une élimination par moitié, au choix des présidents des tribunaux et des présidents des cours. C'est dans ce résidu que l'on tire au sort les jurys de chaque session. C'est donc du surextrait de bourgeois que l'on est assuré d'avoir, et c'est ce petit groupe d'élection qui aura à juger l'ouvrier en temps de troubles!... »

C'est ce qui fait que des délits — qui, nous l'avons démontré, n'ont jamais été punis d'un seul jour d'emprisonnement quand ils étaient commis par des bourgeois — ont valu aux ouvriers qui s'en sont rendus coupables quinze et vingtans de travaux forcés.

Quand une organisation judiciaire est défectueuse au point de produire de pareilles injustices, des réformes profondes peuvent seules l'empêcher de tomber en décomposition.

## Chronique.

### Cailloux sans gazon.

Pour indiquer que l'on est en proie à quelque désagrément, à quelque tracas, que l'on éprouve dans sa carrière quelque difficulté, quelque anicroche, on dit volontiers que l'on a « un cheveu dans son existence. » Certains oncles prononcent: un « neveu. » Mais c'est là une version purement avunculaire et manifestement inexacte.

Cette métaphore capillaire sous-entend, vraisemblablement, l'assimilation de la vie à un potage, dans lequel il est, en effet, peu plaisant de trouver un cheveu. Ce condition imprévu joue alors un rôle tout à fait contraire à celui du soulier de l'Auvergnat. Ça ne tient pas de place, mais c'est dégoûtant.

Le seul endroit où les cheveux ne soient pas déplacés, c'est la tête humaine. Personne n'y contredira, et les chauves moins que personne. Ceux de nos contemporains dont les crânes ressemblent à de gigantesques billes de billard, donneraient beaucoup et subiraient bien des épreuves pour voir une légère pilosité recouvrir leurs occiputs et leurs sinciputs glabres.

M. Alexandre Duval, le gérant bien connu de la Société parisienne des Bouillons de ce nom, appartient à cette catégorie de mortels, qui, possédant trois genoux, désiraient ardemment rentrer dans la norme et ne plus en avoir que deux. Son amusant procès avec Mme veuve Laffitte, inventrice d'un procédé pour la repousse des cheveux, nous a révélé du même coup sa calvitie complète, sa folle envie d'y remédier et l'inutilité de ses efforts.

Ce procès, que M. Duval a gagné (il lui suffisait pour cela d'ôter son chapeau et d'offrir aux juges un crâne, toujours semblable, malgré cent cinquante-quatre séances de repousse, à un Sahara sans oasis), ce procès met en lumière la naïveté des parisiens. Tout parisien est un badaud renforcé. Or, du badaud au gobeur, il n'y a, c'est le cas de le dire, qu'un cheveu.

M. Alexandre Duval est une personnalité « éminente parisienne »; il a eu — du temps qu'il avait quelque ressemblance avec Absalon — des aventures « bien parisiennes »; les Bouillons, dont il gère la Société, sont une institution exclusivement « parisienne », et il a même été, un instant, tout à fait « bécarre » et « copurchic » d'aller s'y repaître... Eh bien! tout ce parisianisme n'a pas empêché M. Duval de couper dans les prospectus ronflants de Mme Laffitte et de croire à la réalisation de ses séduisantes promesses: au bout de deux mois de traitement, un fin duvet; au bout de quatre mois, une toison; au bout de six, une tignasse à faire pâlir de jalousie Clovis Hughes.

Cent cinquante-quatre fois de suite, M. Duval a confié à Mme Laffitte son cuir non chevelu; il a laissé frotter, frictionner, étriller, fourbir, polir, malaxer, oindre son hémisphère d'ivoire, cent cinquante-quatre fois; et ce n'est qu'après la cent cinquante-quatrième séance, que, ne voyant poindre sur son dôme pas même une vague mousse,

il a commencé à soupçonner le procédé de Mme Laffitte d'être inefficace, au moins à son égard. Le plus extraordinaire, c'est que la dame, comme on sait, possède elle-même une « noix de coco », dont elle voile pudiquement la nudité sous une perruque. Il est à croire qu'une personne, qui aurait une méthode pour faire repousser des touffes de poils sur les chefs dégarnis, commènerait par se doter elle-même de boucles drues, qui lui serviraient de vivante réclame. Cependant, ce détail d'une chevelure postiche, abritant le vertex de l'inventrice d'un régénérateur capillaire, n'a pas inspiré le moindre doute à M. Duval, qui s'est contenté de cette mirifique explication, donnée par Mme Laffitte.

« Je n'ai pas le temps de songer à moi: ma clientèle m'absorbe! »

Il faut avouer que la foi robuste de M. Duval a, dans cette circonstance, dépassé singulièrement celle, légendaire, du charbonnier. Aujourd'hui, force lui est de reconnaître le néant de ses espérances; son front est aussi nu qu'autrefois; et si jamais, à Paris, en dinant dans un Bouillon, nous découvrons un cheveu dans un mets, nous pourrions être sûrs qu'il ne provient pas de la tête du gérant de la Société.

Qu'il en prenne son parti! Aussi bien la calvitie est une infirmité fâcheuse pour une personne du sexe auquel appartient Mme Laffitte — le système pileux de la femme jouant en amour un rôle important; mais pour un homme, ce n'est qu'un inconvenient léger. Quel déshonneur y a-t-il à être chauve comme Eschyle, Socrate, le vaudevilliste Siraudin et Alfred Blau, l'auteur du livret de *Sigurd*?

De tous les « déplumés » notoires, ce dernier est le plus ingénieux. Il a inventé pour sa satisfaction personnelle un truc que je crois devoir révéler, dans l'intérêt de l'humanité épilée. Bien que le crâne de Blau ressemble parfaitement à celui d'un Indien vaincu, après que son ennemi l'a scalpé, il ne laisse pas de se rendre, une fois le temps, chez un coiffeur. Il y passe une demi-heure, et ça lui coûte cent sous. Voici pourquoi. C'est que tandis qu'un garçon promène sur son épiderme crânien une tondeuse, qu'il ouvre et referme avec rapidité, un autre prend des faux cheveux, qu'il laisse tomber sur les épaules de Blau et autour du siège qu'il occupe. De cette façon, le collaborateur de Reyser peut croire qu'on lui a coupé les cheveux! En s'en allant, il déclare seulement qu'on les lui a coupés trop ras, et qu'il faudra les lui laisser plus longs « la prochaine fois ».

Je recommande ce subtil divertissement à M. Alexandre Duval et à tous ses confrères en calvitie. Quand l'âge, la maladie ou une disposition naturelle a donné au sommet de votre individu l'aspect d'un œuf d'autruche, il n'est point de régénérateur ni d'excitateur qui puisse vous procurer à nouveau une chevelure. Mais, vous le voyez, on peut encore se procurer « l'illusion. » Or, l'illusion en toute chose ne vaut-elle pas la réalité?

GRAMONT.

## Durbuy --- Hôtel de la Montagne.

Belle situation. Bonne cuisine bourgeoise. Grande propreté.

PRIX MODÉRÉS.

## Institut POSTULA

Préparation aux Ecoles spéciales de l'Etat. — S'adresser au directeur, rue Chevaufosse, n° 11.

Liège. — Imp. Émile Pierre et frère.



J.-D. HANNART & C<sup>ie</sup>  
MANUFACTURE  
DE

**CHAUSSURES**

8, Mosdyk, Liège

Seule fabrique qui chausse le client directement

Maisons de Vente à fr. 12-50

LIÈGE

22, rue de l'Université, 22

ANVERS

7 -- rue Nationale -- 7

BRUXELLES

53, rue de la Madeleine, 53

LES REPARATIONS SE FONT AU PRIX COUTANT  
INCROYABLE!

Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie.

# F. Deprez-Servais

BREVETÉ DU ROI

29, Rue de la Cathédrale, 29

VIS-A-VIS DE L'ÉGLISE S-DENIS, LIÈGE

Dernière nouveauté: **MONTRES SANS AIGUILLES.** Montres en acier bruni, émail, hyrcal, à jeu dit Roulette à boussole (pour touristes et voyageurs), à cadran lumineux, visible la nuit, à seconde indépendante, Chronomètre et Répétition (pour docteurs et chimistes). Vendues en cuivre, marbre et bronze artistique, légères, Réveils, et Horloges avec oiseau chantant les heures, Pendules-Médailles à remonter, système breveté appartenant à la maison, montres Thermomètre, etc.

Baromètres métalliques précision garantie

Bijoux riches et ordinaires, Broches, Bracelets du meilleur goût, Bagues et Dormeuses montées en perles fines, en diamants, brillants, saphir, émeraudes, turquoises, etc., pour cadeaux de Fête, Fiançailles et de Mariage. Orfèvrerie, Couverts d'enfants, Timbales d'argent et Hochets, et Argenterie de table.

Bijoux et pièces d'Horlogerie sur commande.

## RASSENFOSSE-BROUET

26, rue Vinave-d'Ile, 26.

Plateaux, berceaux pour asperges, fraisières nouveau modèle. Prix exceptionnels de bon marché.

## MIGRAINE

Les granules du Dr JUAREZ constituent le remède souverain des affections qui affligent la femme à certaines époques: Migraine, Coliques, Maux de reins, Retards, Suppressions, etc., 5 fr. le fl. Seul dépôt à Liège, Ph. de la Croix Rouge de L. BURGER, 16, Pont-d'Ile.

## IMPUISSANCE

Les affections du système Cérébro-Spinal, telles que la débilité, l'impuissance, la dépression morale, le ramollissement du cerveau, les pertes séminales, résultant de l'abus des liqueurs et des plaisirs sexuels sont guéries en peu de semaines par les pilules du Dr LOUÏSET, 5 francs le flacon. Ph. de la Croix Rouge de L. BURGER, 16, Pont-d'Ile, Liège.

**Monsieur PAPY**, hôtelier, place du Théâtre, à Liège, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1<sup>er</sup> juillet son établissement est transféré rue Haute-Sauvinière, 2, et prendra le nom d'**Hôtel des Deux Fontaines**. On y trouvera tout le confortable désirable. Restaurant à prix fixe et à la carte. Table d'hôte à 1 heure. Téléphone, sonnerie électrique. Chambres pour voyageurs et familles.

SPECIALITE :

## MALADIES DE LA PEAU

et Maladies syphilitiques

Docteur DU VIVIER

Liège, 12, rue d'Archis, 12, Liège

CONSULTATIONS de MIDI à 2 Heures

## Maison Joseph Thirion, mécanicien

Délégué de la Ville à l'Exposition de Paris

3, Place Saint-Denis, 3, à Liège.

Machines à coudre de tous systèmes. Véritables FRISTER ET ROSMAN, garantie 5 ans. Apprentissage gratuit. Atelier de réparations pièces de rechange. Fil, soie, aiguilles, huile et accessoires.

Lecteurs! si vous voulez acheter un parapluie dans de bonnes conditions, c'est-à-dire élégant, solide et bon marché, c'est à la **Grande Maison de Parapluies**, 48, rue Léopold, qu'il faut vous adresser. La maison s'occupe aussi du recouvrement et de la réparation. La plus grande complaisance est recommandée aux employés mêmes à l'égard des personnes qui ne désirent que se renseigner.

## PUBLICITE

Nous croyons devoir rappeler que toutes les communications relatives aux réclames et annonces que l'on désire faire insérer dans le *Trouveur*, doivent être adressées à l'administration du journal, rue de l'Étuve, 12.

Nous croyons devoir faire remarquer en même temps aux négociants, restaurateurs et en général, à toutes les personnes qui usent de la publicité des journaux, que le *Trouveur* — répandu dans tout le pays et en tous cas le plus lu des journaux de Liège — reste, en sa qualité de journal hebdomadaire illustré, en circulation pendant toute une semaine et qu'il est même souvent conservé en collections. On peut donc affirmer que l'annonce dans un seul numéro du *Trouveur* équivaut à l'insertion d'une annonce dans un journal quotidien pendant toute une semaine.

Le tarif des annonces est publié en tête du journal, mais lorsqu'il s'agit de plusieurs insertions de notables réductions peuvent être faites.

Le texte d'une annonce doit être adressé le *jeudi* soir au plus tard à l'administration, pour être inséré dans le numéro paraissant la même semaine.

## Case à Louer

S'adresser par écrit à l'Administration

# MAISON DES TROIS FRANÇOIS

RUE LÉOPOLD

Aux Touristes et Chasseurs

VOIR LES ÉTALAGES

Chapeaux, Parapluies, Couvertures

3 fr. 60

C'est incroyable!!!

# LE Bulletin mensuel des Tirages

PUBLIÉ PAR

Charles MÉDARD, changeur

Rue de Bex, 7, (près de l'Hôtel-de-Ville)

Parait tous les 1<sup>er</sup> du mois et renseigne

TOUS les TIRAGES

Abonnement :

50 centimes 5 centimes  
p<sup>r</sup> an, franco domicile le numéro

PREMIÈRES GOUTTES



## AVIS A MM. LES CHASSEURS

FABRIQUE D'ARMES

DE

A. GODEFROID

7, Rue de l'Université, 7 (en face du Passage)

LIÈGE

Spécialité de fusils de chasse à percussion centrale et Lefauchaux; fusils Hammerless; fusils spéciaux pour les tirs aux pigeons à forage cylindrique, Chock bored, ou médium Chock; carabines de chasse et de tir de différents systèmes; express-rifle; carabines Flobert de salon et de précision; pistolets de combat, d'arçon et de précision; revolvers de tous systèmes; articles de chasse et de tir; spécialité de cartouches chargées; munitions de tous genres; échange d'armes; réparations; articles d'escrime au complet.

N.-B. — Toute arme vendue est garantie sur facture.

## Café de la Bécasse

Grand comptoir à l'instar de Bruxelles

Rue Léopold, 12, Liège

(En face de la maison F. THIÉRY et C<sup>o</sup>)

Café mazagran, 15 centimes. — Vin chaud, 10 centimes. — Bières. — Vins par verres. — Liqueurs. — Sardines, 10 centimes; avec pain, 15 centimes.

Le petit pot liégeois

à l'instar de la porte S-Denis, de Paris

Marque de fabrique



SPECIALITE de CARTOUCHES de CHASSE

Arrivant toutes chargées d'Angletère



DÉPOT : A. de LAMBERT

20 — RUE SUR-MEUSE — 20

LIÈGE

## Crémérie de la Sauvinière

BOULEVARD DE LA SAUVINIÈRE

et place St-Jean, 26.

Etablissement de premier ordre situé au Centre de la Ville, près le Théâtre Royal.

Tous les soirs, à 8 heures,  
Concert de Symphonie

Direction V. DALOZE.

Eclairage à la lumière électrique.

Grands Salons

Pour Sociétés, Noces et Banquets.

JEUX D'ENFANTS.

GRAND DÉBIT DE LAIT

Saison extra — Bock Grüber

Liqueurs et limonades de 1<sup>er</sup> choix.

A la Ménagère

## Victor MALLIEUX

FABRICANT BREVETÉ

Maison de vente, rue de la Cathédrale, 3

Atelier de Fabrication, rue Florimont, 2 et 4

FABRIQUE SPÉCIALE DE POÊLES, FOYERS ET CUISINIÈRES de tous genres et de tous modèles. — Ateliers de réparations et de placements de poêles et sonnettes. — Serrurerie et quincaillerie de tous pays. — Coffrets à bijoux en fer et en acier inrochetables. — Articles de ménage, au grand complet. — Cages, volières, jardinières, corbeilles en fer et jone. — Cuisinières à pétrole perfectionnées. — Treillages de toutes espèces pour poulaillers. — Lits et berceaux en fer.

La Maison est reliée au téléphone.

Inventeur des POÊLES pour trains et tramways, système perfectionné, employé sur les lignes Liège-Jemeppe et Liège-Maestricht.

## PIRARD-GROSJEAN

Fabrique de pains d'épices et Confiserie

Sucre déc., 1/2 kil.	0.50
Miettes candi. 1/2 k.	0.55
Amidon Royal	0.40
Jambon ex.	0.65
Saindoux Wilcox	0.55
Riz depuis	0.12
Pommes coupées	0.30
Prunes Bosnie	0.40
Moka torréfié	0.65
Java torréfié	0.90
Préanger torréfié	1.20
Beurre art. n° 1,	0.65
Sirop de poires	0.35
Cannelle bâton	2.25
Liqueur depuis	0.90
Deymann	1.85
Bon Bordeaux	0.70
Savon vert	0.16
id. blanc	0.17
id. le tonnelet	4.00
Sel de soude	0.04
Lard de Hollande	0.55
Fécule, 1 <sup>re</sup> qualité	0.18
Genièvre, depuis	0.90
Rolles, 1 <sup>re</sup> qualité	1.10
Bougies, 0.35 et 0.40	
Huile colza, litre	0.70

ÉPICERIE GÉNÉRALE  
PIRARD-GROSJEAN  
Liège, 2, Pied du Pont des Arches, 2, Liège

Pied du Pont des Arches, 2, Liège.